

# PLAN LOCAL D'URBANISME DE NOTRE-DAME DE BELLECOMBE

Modification simplifiée n°1  
Approuvée par délibération  
en date du 23 mai 2022

PROJET APPROUVÉ

par délibération du Conseil Municipal du :

19 juillet 2021

Modification de droit commun n°1  
Approuvée par délibération en date  
du 31 mars 2025

## Légende :

	<b>U :</b> Zone urbaine
	<b>Uep :</b> zone urbaine destinée aux équipements publics
	<b>1AU :</b> Zone à urbaniser
	<b>2AU :</b> secteur à urbaniser à long terme
	<b>A :</b> Zone agricole
	<b>N :</b> Zone naturelle
	<b>A-s :</b> Zone agricole destinée à la pratique du ski
	<b>N-s :</b> zone naturelle destinée à la pratique du ski

### Éléments informatifs du PLU

-  Permis de construire accordé ne figurant pas encore sur le cadastre

### Règlements particuliers

-  Élément bâti patrimonial
-  Secteur couvert par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
-  Emplacement réservé (ER)
-  Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
-  Bâtiment d'estive
-  Bâtiment d'élevage
- zh** Zone humide
- ra** Restaurant d'altitude
- STECAL** Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées
-  Périmètre de protection des captages d'eau potable
-  Corridor écologique
-  Limite de la bande de classement sonore (100 m de l'axe de la RD1212)
-  Périmètre de protection de la diversité commerciale

### Prise en compte des risques naturels

-  Secteur à risque fort du PIZ.
-  Secteur à risque moyen du PIZ
-  Secteur à risque faible PIZ.